

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2024 - 2025

Mme / M Nom : _____ Prénom : _____

Date naissance : _____ Lieu de Naissance : _____

Adresse complète : _____

CP : _____ Ville : _____

Courriel : _____ Tel : _____

Profession : _____

Numéro de licence FFESSM (si déjà licencié(e)) : _____

Diplôme(s) acquis plongée et/ou apnée (technique, secourisme fédéral, etc...) : _____

Diplôme(s) en préparation ou souhaité(s) : _____

COTISATIONS SAISON 2024 - 2025

CATEGORIE	ADULTE (à partir de 16 ans)			JEUNE (de 12 à 16 ANS)			AIDANT/ ACCOMPAGNANT
	Global	Licence seule	Cotisation seule	Global	Licence seule	Cotisation seule	Licence seul
PLONGEE	140€	48€	90 €	100€	30€	70 €	20€
APNEE	110€	48€	60 €	80€	30€	50 €	
PLONGEE + APNEE	160€	48€	110 €	120€	26€	94 €	

Choisissez votre catégorie puis entourez le prix correspondant à la cotisation.

Le club accepte de prendre en son sein des membres déjà licenciés FFESSM dans d'autres associations : ils devront alors, s'acquitter simplement de la seule cotisation.

Votre fiche d'inscription, votre CACI et votre autorisation de droit à l'image seront à faire parvenir uniquement par voie dématérialisée aux adresses suivantes : csnilvange@gmail.com et d.lampert@wanadoo.fr.

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES NON OBLIGATOIRES SAISON 2024 - 2025

CATEGORIE	BASE	TOP	Pour les professionnels	PRO	PRO TOP
LOISIR 1	23,50 €	45,00 €	PRO BASIC	50,00 €	71,50 €
LOISIR 2	28,00 €	56,00 €	PRO 1	134,00 €	189,50 €
LOISIR 3	48,00 €	93,00€	PRO 2	268,50€	326,00€
PISCINE	13,00 €	/	PRO 3	335,50 €	465,00€

Pour sélectionner une assurance complémentaire, entourez votre choix. Attention elle n'est pas obligatoire !

Pour plus d'information sur ces assurances consultez le site www.assurdiving.com

REDUCTION FAMILLE : pour 2 - 4% pour 3 - 6,5 % pour 4 et plus - 8,5%

MONTANT TOTAL DÛ :

CATEGORIE	ASSURANCE	MONTANT	RÉDUCTION	TOTAL DÛ

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois suivant le montant dû : jusqu'à 230€ en une fois, jusqu'à 430€ en deux fois et au-delà de 430€ en 3 fois maximum.

Le règlement de votre cotisation doit impérativement se faire par virement sur le compte du club avant le 30 novembre excepté pour les personnes payant en plusieurs fois et dont le dernier virement doit intervenir courant décembre.

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1027 8051 3200 0427 1954 502

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS

Je soussignée Mme – M _____ agissant en ma qualité de _____ autorise mon enfant _____ à pratiquer la plongée sous-marine et/ou l'apnée au sein du club subaquatique de Nilvange, et autorise le représentant mandaté du Club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de blessures de mon enfant, y compris en cas d'hospitalisation nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie :

Fait à _____ le _____ signature :

REGLEMENTS

Pour rappel les entrainements plongée et PMT ont lieu le mercredi de 20h00 à 21h30 et le samedi de 17h00 à 18h30 à la piscine de Serémange et les entrainements apnée ont lieu le jeudi soir de 20h40 à 22h00 à la piscine Ferialia d'Hayange et le samedi de 17h00 à 18h30 à la piscine de Serémange.

Chaque membre de notre club est tenu de respecter le règlement intérieur de la piscine de Serémange et d'Hayange : il convient de respecter les locaux loués à la communauté d'Agglomération du Val de Fensch. L'hygiène est un des facteurs importants qu'il faut respecter, en cela notre matériel doit être propre lors de son utilisation en piscine.

Le club vous invite à vous rendre sur le site de l'assureur fédéral : www.assurdiving.com afin de vous renseigner sur les risques couverts par la licence, et de voir les assurances complémentaires proposées par ce même assureur.

Le club demande que votre inscription soit faite dans les 30 jours qui suivent votre premier entrainement ou présence. Votre dossier administratif doit être envoyé complet par mail à l'adresse du club : fiche inscription, certificat médical et droit à l'image lors de la première inscription

Le virement de votre cotisation, sur le compte du club, doit accompagner l'ensemble de vos documents.

DATE ET SIGNATURES

Le _____

<i>Le Licencié</i>	<i>Le Trésorier</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Président</i>

Le licencié doit inscrire la mention « lu et approuvée » au-dessus de sa signature.

Autorisation de Droit à l'image

(à ne remplir qu'une seule fois durant son adhésion au Club Subaquatique de Nilvange)

Je soussigné(e) Nom et prénom : _____

Demeurant : _____

CP : _____ Ville : _____

Pays : _____

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise **Le Club Subaquatique de Nilvange, Le Galathée** dont le siège est situé au **74 avenue de la Libération à TRIEUX 54750** et ses membres à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors **des entrainements et des sorties club aussi bien en intérieure (piscines, fosse de plongée, etc ...) qu'en milieu naturel (gravières, carriers, mers, etc...)** et ce, durant la totalité du temps de mon adhesion au Galathée.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure et ses membres sous toute forme et tous supports, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être en pleine possession de mes moyens et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il sera fait recours express à la juridiction des tribunaux français.

Fait en deux exemplaires à _____, le _____.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »